

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Inscriptions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr. Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine ; un an 10 fr.; France et Etranger, 12 fr

La crise de la main-d'œuvre La campagne des céréales en Tunisie et en Algérie

Nous n'avons pas l'intention de défendre l'administration de M. le Résident Général Gabriel Alapetite, qui se défend d'elle-même --- toute la colonie sans exception l'atteste --- contre les attaques systématiques et de parti-pris d'un journal colonial parisien à propos de tout et de rien. Nous serions cependant très à l'aise pour le faire, car nous n'avons jamais rien reçu de lui de tangible, de palpable ou de positif, pas même la satisfaction de voir mettre un terme à une spoliation publiquement reconnue devant la Chambre des députés qui dure depuis plus de douze ans, spoliation que nous continuons à poursuivre devant les tribunaux compétents, actuellement la Cour d'appel d'Alger où l'affaire est en souffrance par suite de la guerre et de la mobilisation, de quelques-uns des adversaires des six cents indigènes de Kalaâ-Djerda spoliés de leurs phosphates.

On voit donc que nous ne sommes guidés que par le souci de la vérité dans nos écrits. C'est pourquoi son journal sous la forme d'une lettre adressée par un de ses correspondants habituels d'Algérie, M. Billiet, maire et conseiller général de Rouïna qu'il publie sous les mêmes titres et sous-titres que cet article :

Rouïna, le 2 mai 1913.

Le Gouvernement français vient de décider que tous les produits réquisitionnés en Tunisie seront désormais livrés sans exception à l'intendance qui assumera ainsi toute la charge du ravitaillement.

En Algérie fonctionnant également à côté de l'intendance, le service du ravitaillement civil — d'où dualité qui ne fait que gêner les opérations au détriment de la destination à donner aux marchandises et à la rapidité des expéditions.

Il serait vivement à désirer qu'une décision analogue fût adoptée pour l'Algérie.

Nous venons d'apprendre, d'autre part, qu'un décret du 24 avril dernier ordonnait la prestation et la réquisition de la main-d'œuvre indigène en vue des moissons et des batteuses sur toute l'étendue du protectorat. Il a suffi de l'annonce de cette mesure pour que les indigènes, sachant qu'on ne les laisserait pas dans leur douz farniente habituels embauchés immédiatement. Nos voisins sont ainsi assurés que la campagne des céréales se fera dans des conditions normales.

Ici, en Algérie, nous continuons à nous demander — avec la plus vive anxiété — comment nous en sortirons. Les récoltes étant extrêmement abondantes partout, la main-d'œuvre y est déjà fortement disputée, mais il est à craindre que gâtée par cette situation spéciale, elle n'en veuille faire qu'à sa tête. Il suffirait qu'elle soit également avertie comme en Tunisie pour faire tomber ses exigences exorbitantes et la rendre plus souple.

Les Tunisiens sont d'ailleurs plus avantagés que nous sur toute la ligne. Ils savent actuellement sur quels pieds ils seront traités, pour les céréales, tandis que nous nous ne savons pas encore à quelle sauce nous serons mangés. Le gouvernement général tel le sphinx d'Egypte attend sans doute qu'il se présente un nouvel Edipe pour laisser tomber son se-

cret — ou bien le retour de M. Cosnier qui doit nous revenir sous peu présider aux réquisitions — pour nous apporter l'enfant dans sa gibberne ?

BILLIET.

Vice-président du syndicat agricole de Saint-Cyprien-des-Attafs.

Après la lecture de cette lettre, il nous semble bien que la cause est entendue, et que la gestion de M. Alapetite, forte de l'approbation de l'unanimité des habitants du protectorat qu'il dirige depuis plus de douze ans, n'a pas à s'emouvoir de coups d'épingle qui voudraient être méchants et ne rimeraient à rien. Il lui suffit d'avoir su guider la Tunisie au milieu des difficultés de l'heure présente, de telle façon que de toutes parts --- même d'Algérie --- on envie le sort de ses habitants et c'est là n'est-ce pas, l'éloge le plus éclatant après celui de l'honorable maire et conseiller général de Rouïna.

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN Réquisition des peaux

En attendant que l'Intendance prenne en considération notre dévotion pour pourquoi elle donne le monopole d'achat des peaux réquisitionnées qui doivent être remises aux représentants autorisés de M. Sebah, seul collecteur ?

Tous les prix concernant les bovins, les peaux de mouton et de chèvre s'entendent des livraisons faites aux agents du collecteur quel que soit le lieu de livraison, sans aucune retenue à faire pour le transport.

Est-ce pour lui faire goûter la bagatelle d'un million par an, dit-on ? Quelles sont les raisons qui ont dicté à l'Intendance l'idée de donner ce monopole princier à ce Monsieur Sebah ? Se serait-il même conduit vaillamment sur les champs de bataille, ce qui n'est pas, puisqu'il n'a été mobilisé que quelques mois, deux ou trois, à Tunis au début de la guerre, qu'on ne s'expliquerait pas l'octroi d'un pareil gâteau qui pourrait être partagé entre de multiples glorieux réformés de guerre plus intéressants certainement que ce particulier qui ne sait plus quoi faire de l'argent qu'il ramasse à la pelle grâce à la complaisance inexplicable de l'Intendance.

A moins qu'il ne travaille pour le compte de l'Etat, se contentant par exemple du 10 0/0 du bénéfice net, ce qui représenterait encore la jolie somme de cent mille francs par an !

Pourquoi l'Intendance n'achète-elle pas directement par le moyen d'un officier assisté de quelques sous-officiers et soldats, ce qui serait plus simple et plus profitable pour les deniers publics ?

LE SEMAINIER.

Utilisez tous les

Timbres de la Ligue Tunisienne A.A.A.

excellente propagande pour la Tunisie

NOS ECHOS

Contre les maisons boches ou embochées

Dans le « Rabelais », un vaillant journal de Nice, qui menait avant la guerre une campagne excessivement sérieuse et serrée sur les jeux en France et les bénéfices que le gouvernement doit en retirer, veut bien approuver la campagne que nous menons depuis l'ouverture des hostilités, contre les maisons boches et embochées, qui étaient en relations d'affaires avec la Régence de Tunis.

Voici la note qu'il nous consacre : M. EMILE LACROIX, TUNIS. — Que vous avez raison, mon cher confrère, d'avoir institué dans votre journal la rubrique : « MAISONS BOCHES OU EMBOCHÉES ». Cette réclame à rebours fait aussi partie de la Défense Nationale contre ce pangermanisme qui, de toutes façons, voulait nous envahir et nous absorber. Combien il eût été bon que dans chaque ville, on imitât, sur ce point, l'exemple de la « Petite Tunisie ! »

En Tunisie, nous étions envahis par l'article boche, nous le sommes encore, du reste, car les stocks étaient importants. Si importants qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'Allemagne préparait la guerre depuis longtemps, et malheureusement il y avait beaucoup de nos compatriotes parmi ceux qui coopéraient à cet envahissement, mais c'est le passé, et nous voulons simplement rappeler à ceux de nos compatriotes qui pourraient l'oublier, les maisons ennemies ou travaillant pour le compte de l'ennemi.

Réussirons-nous dans notre tâche nous n'oserions l'affirmer, car la à rebours à sa raison d'être.

Dans la Légion d'honneur

Nous félicitons bien sincèrement M. Rivillet, commissaire de surveillance administrative des chemins de fer, capitaine de territoriale, qui vient d'être proposé pour la croix de chevalier de la légion d'honneur.

Infortunés spéculateurs !

« Tunisia » organe du judaïsme tunisien et même nord-africain, dont la diffusion est grande chez les futurs citoyens du royaume de Palestine, car on conçoit bien que la Palestine ne peut pas être une république après avoir été traitée jusqu'à ce jour de royaume d'Israël, se plaint de la sévérité de la justice française à l'égard de quelques uns de ses coreligionnaires beaucoup trop amoureux du lucre. Quand on jouit d'une honnête aisance amassée avant la guerre, on ne se ravale pas au triste rang de spéculateur que ce soit sur les pointes de Paris ou d'Amérique, sur les tissus, sur les huiles, sur les sucres, sur les denrées coloniales, en un mot sur tout ce qui se vend, sur tout ce qui s'achète.

La main de la justice a été lourde, dit-il, cependant le public trouve que c'est le contraire, et le parquet le pense ainsi puisqu'il vient d'interjeter à minima dans les récentes condamnations.

Si notre excellent confrère avait vécu sous la grande révolution il aurait vu de quelle façon on traitait les affameurs et les spéculateurs, et il conviendrait que notre justice est bien molle et trop portée à l'indulgence.

Mabrouk

Notre excellent confrère et ami Le-core-Carpentier, vient de recevoir la nouvelle de l'évasion d'Allemagne de son gendre le brave capitaine Atge, contrôleur suppléant de Grombalia. Nous lui adressons nos amicales félicitations pour cet heureux événement.

Carnet rose

Notre confrère M. Armand Ravelet vient d'avoir la joie d'être une seconde fois grand-père. Sa fille Mme Battini, femme du capitaine-aviateur, chevalier de la légion d'honneur a mis au monde un garçon qui portera les prénoms d'André-Armand-François.

Toutes nos félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Au B.-G.

L'ouverture de la ligne de Menzel Bou-Zelfa à Lebna des exploitations de lignites, a eu lieu à la grande satisfaction des habitants de la région, et qui voudraient bien la voir prolonger jusqu'à Menzel-Temime. Car il ne reste plus que six à sept kilomètres à construire pour y arriver, puisqu'on achemé en ce moment les deux ou trois kilomètres qui relient la ligne au chemin de fer minier du B.-G.

M. Léal

On donnait dernièrement dans la presse tunisienne, dit la « Dépêche », des nouvelles assez fantaisistes de l'ancien directeur de la Sûreté publique.

Nous avons annoncé le 8 mai que M. Léal retiré à Morières (Vaucluse), avait été éprouvé par la mort de ses fils, le seul renseignement qui paraît ne pas être très exact est celui relatif à la captivité de son 3^e fils. Nous nous en félicitons de même que nous sommes heureux d'apprendre qu'il est en bonne santé et qu'il s'occupe d'élevage. Mais ne peut-on pas être bien le 20 juin et avoir été malade en avril comme un de ses amis l'a écrit ?

Bienvenue

Nous adressons nos plus sincères souhaits de bienvenue à notre ami M. Bloch, pharmacien de 1^{re} classe, qui vient d'arriver de Suez pour passer une permission réglementaire.

Les obsèques du colonel Lebœuf

La Tunisie a fait au vaillant et brave colonel Lebœuf des obsèques imposantes que méritaient sa mort glorieuse sur le champ de bataille des confins tunisiens.

Toutes les autorités civiles et militaires, M. le Résident Général en tête, et M. le général Alix assistaient à la funèbre cérémonie.

Un brave

On annonce la mort du lieutenant Chovet, chevalier de la légion d'honneur, tombé glorieusement sur le front des Flandres.

A l'Office Postal Tunisien

Puisque l'Office postal tunisien dispose d'un nombre important de commis en sursis d'appel ou mobilisés sur place dans les bureaux mêmes de l'office ainsi qu'un grand nombre de jeunes et charmantes commises pourquoi ne réouvrirait-on pas les bureaux de Bab-Souika et de Bab-Menara, ce qui dégagerait la recette principale réellement trop surchargée surtout certains jours ?

La réouverture de ces bureaux procurerait une meilleure utilisation du personnel et donnerait pleine et entière satisfaction au public qui, par les temps actuels n'a pas de temps à perdre, et que les longues attentes autour des guichets énervent au suprême degré.

Nous savons bien qu'en ce moment il faut s'armer de patience, mais puisqu'on peut donner satisfaction au public sans qu'il en résulte un gros effort pourquoi ne le fait-on pas ?

Dans la presse

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Khat, reporter au « Courrier de Tunisie », vient de passer brillamment à Alger la 2^e partie de sa licence en droit.

Nécrologie

On annonce la mort de M. Delineau, administrateur-délégué de la Société Fermière du Casino de Tunis. Cette mort a dû jeter un certain froid — même glaciale — dans le groupe qui lui avait versé la forte somme quelques mois avant la guerre pour avoir la sous-concession des jeux, ce qui était manifestement contraire au cahier des charges.

On annonce le décès de M. Eugène Marès, colon en Algérie, frère de M. Roger Marès, inspecteur de l'Agriculture en Tunisie, et celle de M. Achille Wartelle, directeur du domaine de Goussal-el-Bey.

Nous adressons aux familles éprouvées nos condoléances.

Nous adressons nos bien vives condoléances à M. Guérin, conducteur principal à la Cie du Bône-Guelma, et à Mme Guérin qui ont eu la douleur de perdre leur second fils tombé glorieusement pour la France.

UN CRIME AU CAP BON

Pour M. G. Alapetite, Résident Général de France.

On a beaucoup écrit contre la justice tunisienne et l'on sera malheureusement obligé d'écrire encore beaucoup si des faits du genre de celui que nous allons raconter peuvent se produire sans que les auteurs responsables reçoivent sur l'heure une leçon sévère.

Le 11 avril dernier, un crime était commis à Menzel-Temime dans le Cap Bon. Un jeune homme de vingt ans était tué d'un coup de fusil tiré à bout portant par un nommé Mohamed ben Hassine M'barek pendant qu'il causait du haut de sa terrasse avec la sœur de celui-ci, vieille fille d'une quarantaine d'années, dont il avait voulu faire sa femme ! Mais le frère aîné de la victime s'était opposé formellement au mariage en raison de la trop grande disproportion d'âge d'où profond ressentiment du futur meurtrier et vengeance à tirer.

L'occasion se produisit le 11 avril. On raconte qu'elle ne se produisit pas toute seule, et que le frère Tahar, la mère et la fille évincée furent les complices conscients du crime qui allait se commettre en appelant le jeune Gouider El Filili qui vint sans méfiance à l'appel de son ex-future sur sa terrasse où il devait tomber lâchement assassiné par le frère, feignant la surprise et une grande colère.

Nabeul ou à son cahia qui aurait dû, sur les lieux, compléter l'enquête, or, le 18 avril, c'est-à-dire sept jours après le crime, le cahia se plaignait de n'en être informé que par la rumeur publique, ce qui est manifestement contraire à la vérité, puisqu'il informé télégraphiquement le lendemain du crime par le khalifa Si Hassin Saahli, il ordonnait de faire enterrer immédiatement la victime sans faire procéder à l'autopsie !

Et l'on donnait comme explication de ce retard une vague difficulté d'enregistrement !

Les frères de la victime s'inquiètent à juste titre, viennent à Tunis, consultent deux avocats, Mes Cirier et Essafi, dont l'un M^e Cirier est reçu par le directeur des Services Judiciaires qui constate — ô comble ! — qu'aucun dossier n'était ouvert ? C'est de la justice bien ordonnée ! On conviendra.

Le même jour, les deux frères se constituent régulièrement partie civile et déposent une provision pour les frais de transport d'un magistrat du service de l'instruction. Il s'agit — ne l'oublions pas — d'un crime d'assassinat. Et pour ce crime, les frères sont obligés de verser une provision importante pour les frais d'enquête !!!

Le jeudi 18 avril les avocats de la partie civile se rendant à Menzel-Temime par Nabeul demandèrent au juge d'instruction qui se trouvait dans ce te dernière ville s'il jugeait leur présence utile à l'enquête, le juge répondit que ce n'était pas l'usage !!! Après avoir visité les lieux du crime les avocats rentrèrent à Tunis.

Le jour même, quelques instants après, le magistrat se faisait remettre les accusés Mohamed ben Hassine M'barek, le meurtrier, et son frère Tahar le complice, (les femmes n'ayant pas été arrêtées, on se demande pourquoi), et partait de Nabeul pour Menzel-Temime. Tahar avec les spahis dans la première voiture n° 5, et le juge en compagnie de Mohamed ben Hassine M'barek dans une seconde voiture n° 2, ces deux voitures appartenant à M. Mailou Chiche de Nabeul.

A Menzel, le juge et les accusés descendaient à l'Hôtel de la Poste, tenue par Mme Vve Batet, et s'installaient dans les chambres 8 et 9, l'une en face de l'autre, où ils séjournaient jusqu'au 22 avril.

Les accusés ne purent sortir que la nuit pour visiter leur famille, préparer le terrain de leur défense et styler les témoins.

Et cependant, si lors de leur interrogatoire elles avaient avoué la préméditation du guet-apens où le malheureux Gouider devait lâchement tomber sous le coup de fusil de son meurtrier !

En conséquence, les avocats ont déposé de nouvelles conclusions tendant à l'ouverture d'une instruction complémentaire et une nouvelle comparution à l'audience de tous les accusés.

Nous appelons sur cette grave affaire qui passionne tout le Cap Bon par la situation des parties en cause, la haute intervention de M. le Résident Général

Lorsque les accusés furent ramenés à Tunis, l'un Tahar fut mis en liberté provisoire, et l'autre l'auteur principal, placé à l'hôpital Sadiki pour lui éviter l'horreur de la prison où il ne fit qu'un très court séjour et encore à l'infirmerie, dit-on.

Plus de quinze jours avant l'audience les accusés savaient qu'elle serait fixée le 4 juin, et des amis communs prévinrent les parties civiles.

Celles-ci avisèrent leurs avocats qui se présentèrent le 25 mai à la Direction des Services Judiciaires où cette fixation était ignorée. Le président M. Hamouda Taj ce jour-là ne connaissait pas encore l'affaire. Une convocation datée du 21 mai avait bien été adressée aux avocats des parties civiles, mais par un concours de circonstances qu'il faudra élucider, cette citation fut remise le 3 juin au clerc de l'un d'eux !

Le même jour 25 mai, M. Cirier avait demandé par lettre au président Taj une fixation d'urgence.

Cette lettre resta sans réponse. Les avocats de la partie civile durent donc examiner le dossier dans les 48 heures, et furent privés de la seule garantie qui leur restait : faire citer les témoins à l'audience.

Sur quatre accusés deux seulement comparurent, les dames Mena et Khedidja, accusées de complicité

Les avocats de la partie civile demandèrent le renvoi de l'affaire, la comparution de ces femmes et leur audition étant d'une importance capitale.

Mais M. le président Hamouda Taj ne le jugea pas ainsi, et répondit que leur présence était inutile, car elles ne pouvaient être condamnées !

Chambre de Commerce de Tunis La Chambre de Commerce de Tunis a l'honneur d'informer les intéressés que, par décision de M. le Directeur Général des Finances, les facilités accordées aux exportations de vins par Bizerte sont étendues aux envois effectués par le port de Tunis.

La Direction des Douanes pourra ainsi accorder directement la prorogation à concurrence d'un nouveau mois, de la durée de validité des permis de sortie, et autoriser l'embarquement par l'un ou l'autre des ports de Tunis ou de Bizerte, suivant les moyens de transport offerts aux chargeurs, des quantités de vins mentionnées sur les permis de sortie.

Le procès-verbal mentionne : 1° Surcharge de la date 1916 remplacée par 1918 ; 2° Permis ayant déjà servi ; 3° Coupon de retour Sfax-Tunis alors que le voyage effectué était Tunis-Sousse ; 4° Déclassement (monté en 1^{re} classe avec un permis de 2^e classe) ; 5° Refus de présenter le permis malgré les injonctions du contrôleur de route, n'a consenti à le faire que sur la pressante démarche de M. le commissaire de surveillance administrative Rochefort qui se trouvait dans le train ; et enfin 6° s'être servi d'un permis délivré à un rédacteur du journal « Tunisia » alors qu'il est de notoriété publique que M. Boukhors qui a eu des démêlés judiciaires récents avec ce journal n'appartient plus à sa rédaction.

Si avec tous ces motifs M. Victor Boukhors n'attrape pas deux ans de prison c'est que le chef de gare de Sousse aura bien mal rédigé son procès-verbal. Mais nous connaissons assez M. Clapier, pour savoir qu'il sait son métier.

Le compte de M. Victor Boukhors est bon.

Nouvelles de partout

Le défenseur de Maubeuge

C'est du général Fournier, ancien gouverneur de Bizerte, qu'il s'agit. Ce général a-t-il fait son devoir, tout devoir avant de rendre la place de Maubeuge ?

Nous savons par les communiqués les félicitations officielles qui lui ont été envoyées pour avoir tenu du 25 août au 6 septembre 1914. Mais depuis des habitants qui ont réussi à s'échapper ont déclaré que la ville aurait pu tenir encore longtemps, mais le général ne voulait pas l'exposer à la ruine et à la destruction !

Si Maubeuge avait tenu qui sait si l'avance allemande en France n'aurait été possible avec une armée fortement retranchée dans le camp retranché de Maubeuge et à Lille ?

C'est une question qui aura besoin d'être examinée à fond pour savoir si l'ancien gouverneur de Bizerte a fait ou n'a pas fait tout son devoir.

Un officier qui veut que tous les officiers ayant plus de 48 ans d'âge et comptant un minimum de captivité de 18 mois soient internés dans la grande Helvétie

Femme de mobilisé demande à garder enfant chez elle. Bonnes références.

S'adresser : A. L., maison Bonnet, à Bab-Saadoun, Tunis.

Chambre de Commerce de Tunis La Chambre de Commerce de Tunis a l'honneur d'informer les intéressés que, par décision de M. le Directeur Général des Finances, les facilités accordées aux exportations de vins par Bizerte sont étendues aux envois effectués par le port de Tunis.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Grand Hôtel de France, Sfax. 1^{er} ordre, Elophe, propriétaire ; eau conduite dans toutes les chambres, cuisine soignée, service irréprochable.

Pianos et Musique, 5, Rue Es-Sadikia, J. & A. BEMBARON. — Vente, Echange et Location de Pianos de marques Pleyel, Erard, Steck, Boisselot, etc.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE. Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Pharmacie Scemama, (diplômé de la faculté de médecine de Montpellier, 53, Rue des Maltais, Tunis — Maison Française.

Maison de santé pour les yeux dirigée par M. le Dr Cuénod, 1^{er} clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, Rue Zarkoun, Tunis

MARINE NATIONALE

AVIS

MM. les Entrepreneurs sont informés que la Marine va faire procéder à l'exécution des fondations et travaux de parachèvement d'un hangar métallique de 220 mètres sur 40 au centre d'Aviation de Karouba, près Bizerte.

Ils pourront prendre connaissance du dossier complet de cette entreprise à la Direction des Travaux Hydrauliques (Baie-Ponty), à partir du samedi 22 courant et les soumissions, sur offre de prix, devront parvenir au Directeur des Travaux Hydrauliques, à la Baie-Ponty, le samedi suivant, 29 juin 1918 avant 14 h.

MARINE NATIONALE

AVIS

quatre charpentes de 10 x 7 et deux de 16 x 7 charpentes en bois et briques approximatif des travaux 60 000 fr.

Pour tous renseignements s'adresser, à partir du lundi 24 courant à M. l'officier des Directions des Travaux Peloso, rue de Marseille (maison Chausso) Bizerte. Les soumissions devront parvenir au Directeur des Travaux Hydrauliques Baie-Ponty, le lundi 1^{er} juillet 1918, avant 14 heures.

RAYMOND VALENSI
INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

A vendre : Collection presque complète de *Femina* à raison de 0 fr. 40 le numéro, s'ad. aux bureaux du journal.
A vendre : appareil *Acousticon*, état neuf, marque américaine, prix sacrifié : 200 francs, s'ad. aux bureaux du journal.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de la mer, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Maisons boches ou embochées

Lampes Osram, Sirius.
Lumière Lux
Typograph machine à composer
Lait condensé, marque Condensed Milk

Adler, machines à écrire.
Le Kaol, pour nettoyer les métaux.
Le Ruberoid, pour toitures.
Suchard, à Loerach (grand-duché de Bade) et Neuchâtel.
Tel patron, tels serviteurs. On sait que Karl Rüss, le chef de la maison, est un Prussien pur sang, conseiller du commerce extérieur, titre qui ne s'octroie qu'à des boches bon teint.

Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité.
J.-W. Faber, crayons, encre, etc.
Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.
Compteurs électriques Aron.
Odol, dentifrice de Dresde.
Pompe centrifuge Weisse & Mousky de Halle-sur-Saale.

Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, en ce moment, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kollod », les annonces avec la mention en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Molière à Ivry sur-Seine, qui la fabriquent

Miele, bijouterie-argenterie.
Filtres Berkefeld (de Française des).
Nestlé, lait condensé et autres produits lactés.
Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ?

Imprimerie spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamman-Lit)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS
Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

[Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés]
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde.
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ
Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE
PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

VACUUM MOBILOIL

L'Huile qui graisse le plus
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.71

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ
Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS
Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

de prêts mobiliers et monts de piété tunisiens
La Société délivre des Bons de Caisse qui rapportent CINQ pour CENT NET d'impôt. On peut dire que c'est le roi des placements, 13 rue d'Alger, Tunis.

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache — Paquebots-poste Français
Ciel Servrégulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

Espigaderas-lienses — Râteaux — Fauchenses Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis
Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, associés) — Tunis

VÊTEMENTS J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Achetez Timbre CROIX-ROUGE 20
aff. 15 c. 5 c. pour les blessés

PHARMACIE BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazra,
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

A Vendre

une sonde de 14 tiges de 3 m. 20/26 à essai pour 25 tonnes mèche Trépan
42 mètres de tuyau sur 0,08
1 bêche 1^{re} qualité, 42 m² 6/7
S'adresser à M. PLAUJART, propriétaire à Sfax (Tunisie)